Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D41B-DE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 16 JUIN 2026

18 PLACE DE LA MAIRIE 73390 CHAMOUX SUR GELON

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 09 juin 2026, s'est réuni le mardi 16 juin à 18h30, en séance publique, à la Mairie de CHAMOUX SUR GELON, sous la présidence de Annick CRESSENS, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum : 15*

Délégués titulaires présents :

17 titulaires pendant la séance.

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
DEPARTEMENT	Annick	CRESSENS	2 voix (+1)
DEPARTEMENT	Béatrice	SANTAIS	2 voix
DEPARTEMENT	Olivier	THEVENET	2 voix (+2)
ARLYSERE	Laurent	VERNAZ	1 voix
ARLYSERE	Christophe	METGE	1 voix
ARLYSERE	Bastien	LAVOINE	1 voix
ARLYSERE	Michel	CHOPARD-LALLIER	1 voix
ARLYSERE	Philippe	GUIRAND	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Éric	BARBIER	1 voix (+1)
CŒUR DE SAVOIE	Serge	GUILLEMAT	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Isabelle	TESTARD	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Georges	COMMUNAL	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Christiane	FAVRE	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Jean-François	CLARAZ	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Nicole	BOUVIER	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Alain	COMBAZ	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Grégory	TISSEUR	1 voix (jusqu'à la délibération n°35.2026)

Délégués suppléants présents :

5 suppléants pendant la séance.

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
ARLYSERE	Arnaud	MARCHI	1 voix
PORTE DE MAURIENNE	Delphine	DABURON	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Antonin	JULIEN	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Fabrice	VILLIERMET	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Éric	MONIN	1 voix (à partir de la délibération n°36.2026, suite au départ de Mr TISSEUR)

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D41B-DE

Délégués représentés :

6 délégués représentés pendant la séance.

Nom	*Collectivité d'origine*	*A donné pouvoir à*
Christiane BRUNET	DEPARTEMENT	Olivier THEVENET
Jean-Michel BLONDET	CŒUR DE SAVOIE	Éric BARBIER
Laurent PATUEL	ARLYSERE	Annick CRESSENS
Nom	***Collectivité d'origine***	***Suppléants les représentants***
Jean-Luc BENETTI	CŒUR DE SAVOIE	Antonin JULIEN
Luc OMELTCHENKO	ARLYSERE	Arnaud MARCHI
Nicolas ROCHE	PORTE DE MAURIENNE	Delphine DABURON

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	22 membres
TOTAL des voix	28 voix

Délégués excusés :

Mr Alain DEGROOTE, Mr Jean-Luc CREUX, Mr Philippe DUPRAZ, Mr Laurent GRILLET, Mr Jean-Pierre FAZZARI

Autres délégués suppléants présents :

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
CŒUR DE SAVOIE	André	DAZY	-
CŒUR DE SAVOIE	Gilles	MONNET	-

Bastien LAVOINE a été désigné Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D41B-DE

SISARC
Isère et Arc

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Conseil Syndical
du 16 juin 2026
Délibération n°41.2026

Objet : FINALISATION ET DEPOT DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES POUR LES TRAVAUX DIGUES & LIT DE L'ISERE DU PAPI3

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération en date du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical a approuvé le principe du transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Compte tenu de l'état de dégradations des digues en date du transfert, un important programme de travaux de sécurisation est prévu entre 2024 et 2035.

La DDT de la Savoie doit, sur le même territoire et dans le même calendrier, porter la maitrise d'ouvrage de travaux de restauration du lit de l'Isère qui appartient au domaine public fluvial (DPF) dont l'entretien incombe à l'Etat. Ces deux programmes de travaux impliquent chacun une procédure d'autorisation environnementale avec réalisation préalable d'inventaires de la faune et de la flore présente.

Par délibération en date du 18 septembre 2024, le Conseil Syndical du SISARC approuvait la constitution d'un groupement de commande avec l'Etat pour la réalisation de relevés faune & flore sur l'Isère et l'Arc en Combe de Savoie. Les inventaires faune et flore ont débuté durant l'hiver 2024-2025 et ils se sont poursuivis jusqu'en début d'année 2026.

Les travaux de sécurisation des digues de l'Isère et de restauration du lit doivent faire l'objet d'une procédure d'autorisation environnement (étude d'impacts, demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées etc.).

Par délibération successive en date du 25 juin 2025, puis du 10 décembre 2025, le Conseil Syndical du SISARC approuvait le lancement d'une consultation pour confier à un prestataire spécialisé la production des dossiers de demande d'autorisation environnementale unique qui permettront d'autoriser au titre du code de l'environnement les travaux de sécurisation des digues et de restauration du lit de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie à conduire dans les 5 prochaines années.

Dans un souci de continuité des prestations entre les études et les travaux, la mission confiée au prestataire intégrerait aussi la réalisation de premières tranches de missions de maitrise d'œuvre pour la réalisation des premières phases de chantier.

Le prestataire en charge de la rédaction des dossiers réglementaires a démarré sa mission en début d'année 2026 et les documents sont en cours de finalisation. Cela permet d'envisager un dépôt du dossier auprès des services instructeurs de l'Etat dans les 3 mois à venir.

Une partie des travaux de sécurisation digues à conduire prend place « côté plaine » afin notamment de rendre les ouvrages résistants aux surverses. Les emprises concernées par ces travaux « côté plaine » se situent dans le secteur du Pont de Grésy-sur-Isère et dans le secteur de la digue de PAU à Saint Pierre d'Albigny. Les parcelles qui seraient impactées par ces travaux côté plaine sont des propriétés privées. Afin d'acquérir la maitrise foncière des parcelles concernées, il est proposé d'envisager sans attendre une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D41B-DE

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***AUTORISE*** *Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à déposer les dossiers réglementaires nécessaires pour obtenir l'autorisation au titre du code de l'environnement pour les travaux de restauration du lit et de sécurisation des digues de l'Isère et de l'Arc ;*
- ***APPROUVE*** *le lancement des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure de DUP pour les travaux de sécurisation des digues menés « côté plaine » ;*
- ***AUTORISE*** *Mme la Présidente à confier à un prestataire privé spécialisé l'élaboration du dossier de DUP et le dépôt auprès des services instructeurs de l'Etat (jusqu'à la recevabilité des dossiers par l'Etat) ;*
- ***S'ENGAGE*** *à acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des travaux et à obtenir les servitudes d'accès permanent aux ouvrages ;*
- *D'une manière générale,* ***AUTORISE*** *Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,
La Présidente
Annick CRESSENS

Le Secrétaire de séance

SISARC
Isère et Arc

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr